

# RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES

CODE ARES 2080

Date dépôt /  
modification 03/10/2022

Date validation 20/12/2022

## MASTER DE SPÉCIALISATION EN ARCHIVISTIQUE, GESTION ET DROIT DES DONNÉES

FINALITÉ	N.A.	NIVEAU (du Cadre des Certifications)	7
SECTEUR	1. Sciences humaines et sociales	DOMAINE D'ÉTUDES	4. Histoire, histoire de l'art et archéologie
TYPE	LONG	CYCLE	DEUXIÈME
LANGUE (majoritaire)	FRANÇAIS	CRÉDITS	60

### A. SPÉCIFICITÉ DE LA FORME D'ENSEIGNEMENT

En vertu du Chap. II Art.4 §3 du décret « Paysage » qui stipule que « par essence, l'enseignement universitaire est fondé sur un **lien étroit entre la recherche scientifique et les matières enseignées** », les universités offrent une formation cohérente à, et par la recherche, soutenant l'acquisition progressive de compétences complexes. Cette spécificité requiert d'inviter les équipes d'enseignants, toutes **actives dans la recherche et reconnues par les communautés scientifiques de référence**, à intervenir aux niveaux 6 (bachelier), 7 (master) et 8 (docteur) du cadre des certifications de l'enseignement supérieur.

Même si l'objectif de l'ensemble des étudiants n'est pas nécessairement de viser le niveau 8 de ce cadre de certification, ils sortiront néanmoins diplômés, aux niveaux 6, 7 ou 8, en ayant progressé sur ce continuum d'enseignement et de recherche qui leur est proposé par les **enseignants-chercheurs** de l'université. Concevoir d'entrée de jeu la formation sous la forme d'un continuum sur deux cycles (niveaux 6 et 7), voire trois (niveau 8), permet aux enseignants d'amener graduellement les étudiants à une maîtrise des savoirs scientifiques et compétences spécifiques - et transversaux - ainsi qu'à une compréhension approfondie des épistémologies sous-jacentes.

Cette formation exige que les enseignants qui l'assument soient formés, dans leur grande majorité, au niveau 8 de ce cadre de certification et **impliqués dans une pratique quotidienne de recherche au sein de laboratoires reconnus par la communauté scientifique**. À ce titre, ils stimulent les mécanismes d'appropriation de la démarche scientifique. Point d'orgue de cette appropriation, **le mémoire incarne l'intégration de compétences complexes en permettant à l'étudiant de prendre part à la création du savoir scientifique**.

Au-delà de la recherche, cette formation de haut niveau permet aux étudiants de faire face à des situations professionnelles complexes, changeantes, incertaines en adoptant une posture inspirée de l'activité de recherche.

Outre les aspects développés dans le cadre des certifications pour les niveaux 6 et 7, l'université veille à développer dans toutes ses formations les compétences suivantes :

- Se construire un bagage méthodologique pertinent dans le champ de la spécialisation théorique, y compris des capacités de création et d'adaptation de modèles, d'instruments ou de procédures ;
- Adopter une approche critique d'un phénomène en mobilisant les modélisations théoriques adéquates ;
- Adopter une approche systémique et globale d'un phénomène : percevoir le contexte et ses enjeux, les différents éléments de la situation, leurs interactions dans une approche dynamique ;
- Synthétiser avec discernement les éléments essentiels d'un phénomène, faire preuve d'abstraction conceptuelle afin de poser un diagnostic basé sur les preuves et de dégager des conclusions pertinentes ;
- Élaborer une démarche rigoureuse d'analyse et de résolution de problématiques incluant traitement de données, interprétation de résultats, formulation de conclusions scientifiques et élaboration de solutions dont la faisabilité et la pertinence sont évaluées ;
- Développer une culture personnelle en épistémologie et histoire de sa discipline ainsi qu'en éthique des sciences, culture indispensable au développement d'une pensée critique et réflexive fondée sur des savoirs qui prennent la science et son développement comme objets.

## **B. SPÉCIFICITÉ DE LA FORMATION**

### **Objectifs généraux**

La gestion et la préservation de l'information représentent un défi pour les organisations, tant publiques que privées, particulièrement en contexte de transition numérique.

Répondant à l'ambition de former des professionnels de l'information capables de relever un tel défi, le master de spécialisation en archivistique, gestion et droit de l'information :

- » formera les étudiants et étudiantes aux fondements théoriques de la science archivistique et à la mise en œuvre de ses grandes missions (évaluation, acquisition, ouverture à la recherche, conservation, valorisation, surveillance et conseil...);
- » formera les étudiants et étudiantes aux exigences juridiques qui sous-tendent les missions de l'archiviste ou du gestionnaire de l'information ;
- » développera une culture réflexive et éthique, en vue de former des spécialistes critiques et conscients des enjeux sociétaux inhérents à leur activité professionnelle ;
- » intégrera une dimension technologique forte, en formant des professionnels capables de mener des projets de dématérialisation des documents et des processus, ainsi que de Records management, au fait de tous les enjeux liés à la sécurisation des données.

Le master de spécialisation formera des professionnels de l'information capables d'intégrer ces dimensions fondamentales dans leurs stratégies et pratiques, par la mise en œuvre d'une pédagogie active et dynamique, portée par des acteurs académiques et expert-es de terrain. Le programme vise à construire des bases théoriques et méthodologiques solides tout en développant des capacités d'analyse et d'action (résolution de cas concrets, immersion dans des situations professionnelles, séminaires pratiques...).

### **Enjeux sociétaux et utilité sociale de la formation**

L'information et l'accès à celle-ci sont au cœur d'enjeux sociétaux multiples (juridiques, techniques, stratégiques, patrimoniaux ...). Il s'agit notamment, pour les professionnels formés par le master de spécialisation, de contribuer à garantir :

- » le respect des droits des citoyens (protection des données personnelles, accès à l'information)
- » la confiance entre les acteurs de la société (intégrité et authenticité des documents, sécurité numérique)
- » la santé démocratique des institutions publiques par la mise en œuvre de la transparence de l'administration
- » l'accès des générations futures à leur histoire, par la constitution et la préservation d'un patrimoine informationnel pertinent.

### **Profil-type des diplômés et rôle qu'ils seront amenés à jouer dans la vie sociale et professionnelle**

Le master formera des spécialistes soucieux des dimensions juridiques et éthiques, appelés à assumer des fonctions et responsabilités dans l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies de gestion et de préservation de l'information, dans un contexte de constante évolution technologique.

## **C. COMPÉTENCES VISÉES PAR LA FORMATION**

Au terme du programme, les diplômés du master de spécialisation en archivistique, gestion et droit de l'information seront en capacité de :

- 1.** Maîtriser les fondements théoriques de la science archivistique et les concepts fondamentaux de la discipline afin de pouvoir intégrer les évolutions de la discipline sur le long terme.
- 2.** Maîtriser les acquis théoriques liés aux différentes missions de l'archiviste et du gestionnaire de l'information, de même que les outils et procédures qui les supportent, afin de les mettre en œuvre dans des situations concrètes.
- 3.** Élaborer, en dialogue avec les parties prenantes concernées, une stratégie de gestion de l'information respectueuse du droit et des normes et standards internationaux et assurer le déploiement de cette stratégie dans des contextes variés.
- 4.** Maîtriser les contraintes juridiques spécifiques liées à la gestion, la conservation et la mise en accès des documents afin d'assurer la conformité des opérations à mener.
- 5.** Comprendre le principe et le fonctionnement des grandes familles d'outils informatiques qui soutiennent l'archiviste et le gestionnaire de l'information dans leurs missions.
- 6.** Maîtriser les outils de veille informationnelle dans les différentes disciplines (suivi réglementaire et jurisprudentiel, technique et normatif) afin de s'adapter aux changements et d'anticiper les innovations.
- 7.** Identifier les enjeux (juridiques, éthiques, socio-économiques,...) et les risques (souveraineté informationnelle, facteurs de vulnérabilité...) liés à la préservation de l'information, particulièrement en contexte numérique, et développer une stratégie de gestion de l'information y répondant de manière adéquate.
- 8.** Élaborer une stratégie de gestion et de préservation (numérique) compte tenu d'un environnement donné et maîtriser les outils de la gestion de projet, en vue de déployer cette stratégie.
- 9.** Mener une analyse rigoureuse de situations-problèmes, porter un regard critique et réflexif sur des pratiques observées et rédiger un exposé structuré et argumenté mettant en œuvre ces analyses